

## Résidence scientifique

### *Patrimoines à vendre : fortune et infortune du patrimoine religieux*

2022-2023

## APPEL À CANDIDATURES

Avec le soutien de la DIRI (délégation à l'Inspection, la Recherche et l'Innovation) - direction générale des Patrimoines, ministère de la Culture, l'Ethnopôle GARAE (groupe audois de Recherche et d'Animation ethnographique) lance un appel à candidatures pour la mise en place d'une résidence scientifique pour l'année universitaire 2022-2023.



### *Objectifs de la résidence*

Il s'agira pour le/la résident/e de contribuer à la réflexion proposée par le GARAE sur le thème *Patrimoines à vendre : fortune et infortune du patrimoine religieux* :

Héritage de l'Ancien Régime et du droit canonique, le principe d'inaliénabilité distingue un certain nombre de biens pour leur valeur d'art ou d'histoire, les soustrayant des échanges et du commerce, de façon à constituer le trésor que la Nation se donne. Le patrimoine religieux semble plus qu'un autre concerné par ce type de disposition, cumulant d'une certaine manière deux types de sacralité, patrimoniale et religieuse. Pour autant, nombre de ces objets circulent, se vendent et se volent aussi, et alimentent un marché sur lequel tentent d'intervenir les pouvoirs publics, lesquels jouent les trouble-fêtes, saisissant les œuvres quand ils n'en revendiquent pas la restitution s'agissant de celles passées à l'étranger. L'intrusion de l'argent dans le monde du

patrimoine suppose une porosité entre les domaines du public et du privé, du laïque et du religieux, et les catégories de l'art et du patrimoine. Dans ces entre-deux où les frontières se troublent, appropriations et identifications se négocient, avec le prix à payer. Ces situations, ont à l'évidence beaucoup à nous apprendre sur la manière dont fait aujourd'hui sens, pour nos contemporains, le patrimoine.

La résidence aura pour finalité première **la rédaction d'un article** qui pourra être publié dans la collection en ligne à créer sur le site du GIS *Patrimoines en partage*.

Elle impliquera par ailleurs **l'animation d'une conférence publique** sur le thème retenu, ou sur un autre aspect des travaux conduits par ailleurs par le candidat.

### *Structure d'accueil*

Créé en 1981, le GARAE est tout à la fois un centre de documentation, spécialisé en ethnologie, et une maison d'édition, ces deux secteurs d'activité constituant les tenants et aboutissants d'une action dont le cœur est **la recherche en ethnologie**. En effet le GARAE initie, accueille, gère des travaux individuels et des programmes collectifs, le plus souvent conduits en partenariat avec différents laboratoires de recherches. Renouant avec le rôle moteur qui a été le sien dans les années 1990 dans le champ des *Heritage Studies*, il amplifie aujourd'hui cette politique partenariale avec le projet de GIS (Groupement d'intérêt scientifique) *Patrimoines en partage*, dont il assure le portage en collaboration étroite avec l'UMR Héritages (CY, CNRS, mC). S'il participe, de fait, aux grands axes de développement de l'anthropologie sur les thèmes qui structurent son projet scientifique et culturel, il n'en est pas moins attentif aux interrogations locales, portées par les collectivités et les institutions culturelles. Cela lui vaut, depuis 1996, l'attribution du label Ethnopôle par le ministère de la Culture. L'association multiplie par ailleurs les actions visant la **médiation de l'ethnologie**, à l'adresse de tous les publics. La restitution de la recherche emprunte ici différentes formes : publications papier ou en ligne, cycles thématiques de conférences et de projections, expositions, productions audio-visuelles, ateliers.

### *Critères d'éligibilité*

L'appel est ouvert aux doctorants, post-doctorants et chercheurs en sciences humaines et sociales.

La candidature est individuelle.

### *Période et durée*

D'une durée totale **continue d'un mois** (sans fractionnement), la résidence se déroulera entre le 1<sup>er</sup> et le 28 février 2023.

Pendant la durée du séjour, un temps sera consacré à la restitution (en français) du projet d'article, ou bien à un autre volet des recherches conduites antérieurement par le/la résident/e.

Répartition du temps :

- 80 % du temps de résidence sera réservé à l'auteur pour son travail de rédaction ;
- 20 % du temps sera consacré à la préparation et à l'animation de la conférence publique.

Le calendrier précis sera établi conjointement par le/la résident/e et l'équipe du GARAE.

## *Lieux*

Un bureau sera mis à la disposition du/de la résident/e dans les locaux du GARAE, au sein de la Maison des Mémoires, au 53 rue de Verdun, à Carcassonne, où il pourra consulter à loisir le fonds documentaire réuni par l'association et bénéficier d'une connexion wifi.



Le/la résident/e sera hébergé/e dans un studio équipé et meublé de 35 m<sup>2</sup>, situé au 50 rue de la Gaffe, au pied de la Cité de Carcassonne, ouvrant sur une terrasse et un jardin intérieur clos. Il/elle disposera d'une place de parking s'il/elle le souhaite. Toutefois, la localisation de cet hébergement (à 1 km du GARAE) permet d'effectuer à pied tous les déplacements en ville basse comme en ville haute.

Un accès Internet sera mis à sa disposition.



## *Conditions financières*

Le candidat retenu percevra pour cette résidence une rémunération en droits d'auteur d'un montant total de 2 400 € brut (deux mille quatre cent euros).

Le GARAE prendra en charge un aller-retour entre le domicile de l'auteur et Carcassonne ainsi que l'hébergement. Les frais de chauffage seront couverts par le GARAE dans la limite de 200 €. Un état des lieux sera réalisé en début et en fin de séjour, les dégradations éventuelles seront à la charge du/de la résident/e qui devra fournir au propriétaire du studio une caution de 400 €.

Il/elle prendra lui/elle-même en charge sa restauration. Le studio est équipé d'un coin cuisine.

## Calendrier prévisionnel

Lancement de l'appel à candidatures : 15 septembre 2022

Date limite de dépôt des candidatures : 15 novembre 2022

Commission d'examen des candidatures : 2<sup>ème</sup> quinzaine de novembre 2022

Résidence : du 1<sup>er</sup> au 28 février 2023

Conférence publique : courant février 2023

Remise de l'article : mars 2023

### Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- la fiche de candidature renseignée ;
- une note d'intention présentant le projet d'écriture personnel au format pdf ou word (4 000 signes maximum) ;
- une bio-bibliographie ;
- un *curriculum vitae* à jour (format pdf de préférence) ;
- deux articles signés ou co-signés par le candidat.

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **15 novembre 2022** à l'attention de Madame Christine Bellan, Ethnopôle GARAE, Maison des Mémoires, 53 rue de Verdun, 11000 Carcassonne, et aux deux adresses mails suivantes :

[sylvie.sagnes@cnrs.fr](mailto:sylvie.sagnes@cnrs.fr)

[ethnopolegarae.cbellan@orange.fr](mailto:ethnopolegarae.cbellan@orange.fr)

Tout dossier incomplet ne pourra être transmis au jury.

Les dossiers de candidature seront examinés par un comité scientifique composé des personnalités suivantes :

- Bernard Berthod, directeur du musée d'art religieux de Fourvière
- Mgr Jean-Louis Bruguès, archevêque-évêque émérite d'Angers, bibliothécaire archiviste émérite de la S. E. R.
- Nathalie Cerezales, régisseur / assistante à la direction, Bibliothèque littéraire Jacques Doucet
- David Douyère, professeur, Université de Tours, directeur de PRIM
- Gaël Favier, conservateur des musées du diocèse de Carcassonne et Narbonne
- Marie-Chantal Ferriol, conservatrice déléguée des Antiquités et Objets d'Art de l'Aude
- Gautier Mornas, responsable du département d'Art sacré de la Conférence des évêques de France
- Sylvie Sagnes, chargée de recherches CNRS, Héritages
- Isabelle Saint-Martin, directrice d'études à l'EPHE, HISTARA
- Gaspard Salatko, post-doctorant, Fondation des Sciences du Patrimoine, chercheur associé à Héritages

Les candidats seront informés par courriel des décisions du comité. Celle ou celui dont la candidature sera retenue effectuera sa résidence en février 2023.